

# COMMISSION EXTRAMUNICIPALE CONSEILS CITOYENS INDEPENDANTS

Seconde séance – jeudi 08 janvier 2015

## COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE

Membres présents : Antoine Back, Jouda Bardi, Béatrice Bonacchi, Paul Bron, Jean-Noël Causse, Thierry Chastagner, Pascal Clouaire, Laurence Comparat, René de Ceglié, Sébastien Enault, Eliane Favereaux, Bruno Ferrand, Mathieu Ilunga Kakonde, André Lechevalier, Laetitia Lemoine, Jean-Loup Macé, Maurice Ozil, Catherine Rakose, Juliette Rolland, Hélène Soubie, Guy Waltisperger, Sonia Yassia.

Membres excusés : Vincent Barbier, Emmanuel Carroz

## ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- Avancer sur la question du périmètre des Conseils Citoyens
- Travail sur la composition des CCI (désignation des membres, nombre, etc.)

## OUVERTURE DE SEANCE PAR PASCAL CLOUAIRE, PRESIDENT DE LA COMMISSION

- Maintien de la réunion en ce jour de deuil national : il convient de faire vivre la démocratie et la participation citoyenne. Approbation unanime des membres de la commission.
- Le blog coconstuiregrenoble.fr : alimenté par les 8 citoyens désignés par « le groupe des 150 », il permet de rendre visible et d'échanger sur le travail réalisé au sein de la commission.

## REMARQUES PREALABLES

- Tour de table permettant de présenter les membres absents de la première rencontre.
- Lecture d'un communiqué rédigé par la coordination « pas sans nous » relatif aux attentats du 7 janvier.
- Précisions apportées sur le premier compte-rendu
- Demande que les prochains comptes-rendus soient partagés et construits avec les membres de la commission : les services font une proposition et l'envoient aux membres pour relecture/modifications/ amendements, avant diffusion.
- Jean-Noël Causse, conseiller municipal d'Herbeys et conseiller communautaire ; indique l'intention de la Métro de renforcer le conseil de développement (C2D) et la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

## SUITE DU TRAVAIL SUR LE PERIMETRE DES CCI

Si la dernière séance avait permis de trouver un consensus pour avoir des CCI à l'échelle des bassins de vie, il s'agit désormais de trouver un périmètre indicatif → travail sur la base de deux plans : le plan des périmètres scolaires des collèges et le plan des unions de quartier (version non à jour).

### Sur le périmètre scolaire des collèges

- Certains périmètres sont immenses (notamment nord-ouest).
- Ces périmètres peuvent être appropriés car ils correspondent à des habitudes des habitants.
- Rejoint le découpage proposé par le CLUQ (qui proposait 8 conseils citoyens).

- Intéressant car permet le basculement de Vigny-Musset /VO vers Beauvert-Alliés Alpains (correspond mieux à la réalité des habitants que le découpage des secteurs.
- Ce découpage-là ne complique-t-il pas les choses pour assurer le tirage au sort ?

Attention à bien distinguer le citoyen de l'habitant : le citoyen se pose des questions sur des problématiques plus larges que le cadre de vie (sa rue, son trottoir, ses voisins).

### ***Des frontières floues pour permettre aux habitants de choisir leur CCI***

Proposition d'avoir des périmètres avec des frontières « floues », avec le choix, pour le citoyen, de décider à quel conseil citoyen il appartient (avec la condition de ne faire partie que d'un conseil).

### ***La correspondance aux limites des secteurs***

Le fait d'avoir plusieurs CCI dans un secteur n'est pas problématique. Avoir un CCI à cheval sur plusieurs secteurs pose des questions de « rattachement administratif » (quelle antenne mairie traite les propositions / questions soulevées par les CCI) mais ce n'est pas bloquant.

### ***Partir d'un « centre » plutôt que de frontières***

Proposition de décrire le CCI par son centre plutôt que par ses frontières ; avec un rattachement des habitants à un « pôle d'ancrage » → nécessité d'identifier ces centres / pôles. Ils ne devront pas être associés à l'institution (MDH, hôtel de Ville...) pour permettre de marquer l'indépendance des conseils citoyens.

#### **En synthèse**

- ✓ 7 ou 8 CCI, définis autour de « centres » : un groupe de 3-4 membres se réunira pour faire une proposition de lieux centraux.
- ✓ La possibilité, pour les citoyens, de choisir leur CCI (pas de frontières sur une rue précise.)
- ✓ Possibilité d'avoir un CCI à cheval sur plusieurs secteurs.

## **ARTICULATION CCI / COMMISSIONS THEMATIQUES**

### **Deux possibilités :**

- Des commissions thématiques indépendantes des CCI (représentants des CCI dans les commissions mais commission qui prend la décision).
- Des commissions soumises aux avis des CCI (→ mandat impératif).

(pour rappel, dans les propositions du groupe de 150, les associations ne sont pas membres des CCI mais font partie des commissions thématiques.)

**L'objectif est de définir un cadre minimal. Si le CCI, quel que soit son niveau, veut préciser ses règles, il le fera. Il y a besoin de définir un cadre dans la délibération, pour qu'il y ait un minimum d'homogénéité.**

### ***Réaction des membres de la commission :***

- Les deux entrées (territoriales / thématiques) sont indispensables : certains citoyens sont intéressés par des thématiques mais pas par l'entrée territoriale. Les commissions thématiques peuvent être éphémères et créées selon les besoins.

- Le CLUQ a mis en place des commissions thématiques ouvertes à tous mais qui rassemblent, finalement, principalement des membres des Unions de Quartier. Les avis émis par les commissions sont ensuite validés par le CA du CLUQ → il est difficile d'investir des personnes quand la décision finale ne leur appartient pas.
- Il est important d'avoir également des commissions à l'intérieur du CCI, pour approfondir certains sujets du territoire.
- Une réelle ouverture n'est possible que s'il y a du tirage au sort. Un ancrage territorial est nécessaire pour des questions pratiques mais les membres des CCI peuvent faire partie de toutes les commissions thématiques sur la base du volontariat.
- Il semble impossible de co-construire si mandat impératif.
- Ne pas oublier que plus c'est simple pour les citoyens, mieux c'est.

### Un conseil citoyen « organisationnel » ?

- Proposition d'avoir un conseil citoyen dont le but est de structurer, organiser, et évaluer le débat mais pas de produire du contenu. Ils devront ensuite associer le maximum d'habitants concernés.
- Ce conseil citoyen déclenche alors des lieux de réflexion (commission thématiques) ouverts à tous.

### Lien à la Métro

- Les commissions thématiques peuvent également être ouvertes aux habitants d'autres communes qui partagent les mêmes préoccupations ou peuvent porter des projets communs. Certaines thématiques dépendent en effet de territoires plus larges que les quartiers.

### Demande d'ajout du « groupe des tirés au sort »

*Si les commissions thématiques doivent être ouvertes à tous pour la réflexion, elles ne doivent pas être des instances organisationnelles de consultation : ce sont avant tout des groupes de travail, qui peuvent et doivent mobiliser des experts extérieurs. Elles n'ont pas d'existence morale propre : toutes les décisions sont soumises au CCI. Si plusieurs CCI sont mis en place sur le territoire, ils devront ainsi se réunir régulièrement pour voter sur les thématiques transversales traitées par les commissions.*

## COMPOSITION DES CCI

### Proposition de travail autour d'un tableau

	Bureau	Assemblée (plénière)	Commission thématique
Age (minimum) des membres			
Nombre max de membres			
Place des résidents étrangers			
Parité			
Place des élus / partis			
Place des usagers			
Durée du mandat ( <i>ligne rajoutée en cours de discussion</i> )			

- Rappel de la proposition du groupe des 150 : un petit groupe qui définit et organise les plénières / assemblées générales ouvertes à tous.

### Deux ambitions contradictoires ?

Il y a un paradoxe entre souhaiter vouloir rassembler tous les habitants et avoir des critères de désignation. Il y a une ambition contradictoire : faire participer largement et faire participer les plus éloignés. Le choix de l'échantillonnage (et pas de l'ouverture à tous) permet de tenter le défi de faire participer les publics éloignés.

### Comment se donner les moyens de l'ouverture ?

- Des temps réguliers ouverts à tous les citoyens
- Avoir un noyau organisationnel qui ait un mandat de faire participer et animer le débat avec le plus grand nombre d'habitants. Ce « noyau » structure le débat et est garant du travail collectif des habitants.
- Un conseil citoyen qui innove dans ses manières de construire du débat, des projets : va à la rencontre des habitants au marché, à la sortie des écoles, en porte à porte...

### Deux scénarios se dégagent de la discussion :

#### Scénario A

CCI : noyau de 20 à 50 personnes qui organise, structure et est garant du travail collectif (désignation membres avec critères)

Des assemblées ouvertes à tous (→ prennent les décisions) se réunissant environ 6 fois par an.  
C'est l'assemblée qui prend la décision

Cela suppose d'avoir 160 personnes désirant ne s'occuper que de questions organisationnelles

#### Scénario B

Un CCI de 50 à 100 membres désignés avec des critères (âge, parité...) → prend les décisions  
C'est le CCI « défini » qui prend la décision

Des assemblées ouvertes à tous (une fois par an ?)

Risque de reproduire schéma connu

→ Vote : 10 voix pour le scénario A / 10 voix pour le scénario B